Procès-verbal de la séance de constitution du Conseil général du 28 juin 2016 à 20H00

Sont présents :

CG:

Bonvallat Lörtscher Joëlle, Dunand Nicole, Pfeiffer Martine, Savary Haldimann Honorine, Theurillat Aline, Borel Kewin, Boucard Michel, Grange David, Hänni David, Jeanneret Eddy, Maradan Raphaël, Sauser Antoine

Excusée : Guyot Stefanie

CC:

Raval Philippe, Château Eric

Catherine Simon-Vermot, Anne-Lise Monard

Anne-Lise Monard ouvre la séance en souhaitant à chacun la bienvenue.

Elle remercie les personnes présentes de s'investir pour leur commune et espère que chacun aura du plaisir dans l'accomplissement de cette tâche qui sera certainement enrichissante pour tous.

Elle effectue l'appel et demande à chaque membre du conseil général et communal de se présenter en quelques mots.

Comme le veut la législation, la doyenne de l'assemblée doit présider la séance jusqu'à la nomination du bureau du Conseil général, soit présidence, vice-présidence, secrétaire, secrétaire adjoint et questeurs.

Elle donne la parole à Mme Nicole Dunand.

Nomination du bureau du Conseil général

- D. Grange, ancien président indique qu'il ne souhaite pas renouveler son mandat, aimerait maintenant pouvoir s'exprimer en prenant part aux discussions et voter. Il indique que si les séances se passent bien, le président se sert de l'ordre du jour comme fil rouge. En cas de débats animés, c'est moins évident, il n'est pas toujours facile de savoir quand clore les débats. Le président est aussi référent, il fait le lien entre le conseil général et le conseil communal, il s'implique dans beaucoup de choses, ce rôle est très intéressant. D. Grange assure qu'il se tient volontiers à disposition pour conseiller le (la) futur(e) président(e).
- H. Savary Haldimann pense qu'il n'est peut-être pas conseillé qu'un nouveau membre reprenne ce mandat, elle n'en n'a pas envie pour le moment.
- J. Bonvallat Lörtscher demande si ce mandat implique du travail à la maison.
- D. Grange indique que cela implique un peu de préparation avant les séances, la lecture des procès-verbaux, et signale qu'il est possible de demander de l'aide aux autre membres du bureau du Conseil général. Il pense que cette législature devrait être plus calme que la précédente.

Le bureau du Conseil général est constitué ainsi :

Présidente : Dunand Nicole

Vice-président : Maradan, Rapahël

Secrétaire : Jeanneret Eddy

Secrétaire - adjointe : Bonvallat Lörtscher, Joëlle

Questeurs: Savary Haldimann, Honorine et Grange David.

La nouvelle présidente, soit Nicole Dunand, préside la fin de la séance.

Nomination du Conseil communal

- N. Dunand, demande aux conseillers généraux si sont intéressés à repourvoir les 3 sièges vacants au conseil communal, P. Raval et E. Château souhaitant renouveler leur mandat.
- E. Château explique en quoi consiste le mandat, soit une séance de conseil communal par semaine, le suivi des dossiers en cours et les séances à l'extérieur. Il explique que la charge peut être différente par rapport au dicastère. Indique que le chauffage à distance a pris beaucoup de temps, comme la mise en place de Croq'Chaux (parascolaire), il pense que la législature passée a été très intense.
- A-L. Monard rappelle que le conseil communal ne peut siéger à 2 membres, qu'il est donc important de trouver au minimum un nouveau conseiller communal.
- H. Savary Haldimann demande pourquoi il ne reste que 2 conseillers communaux.
- E. Chateau répond que les 3 autres conseillers n'ont pas souhaité poursuivre leur mandat.
- M. Boucard demande s'il peut connaître les raisons de ces trois démissions.
- P. Raval répond qu'elles proviennent d'incompatibilité entre conseillers communaux et conseillers généraux.
- Il explique que pour sa part, il a consacré lors de son mandat environ 2 heures par jour, en raison des projets communaux et des nombreux changements intervenus au niveau cantonal ces dernières années.
- E. Jeanneret demande que compter comme temps, 3 heures par semaine, 3 heures par mois ou 3 heures par jours ?
- P. Raval répond que cela dépend des dicastères.
- N. Dunand pense que lors de la dernière législature, les commissions auraient certainement pu aider le conseil communal, en le déchargeant de certaines tâches.
- D. Hänni indique qu'il est intéressé par le mandat de conseiller communal, il souhaite par cette décision pouvoir représenter les agriculteurs au sein du conseil communal et donner de son temps pour la commune.
- M. Boucard demande si les employeurs sont tenus de mettre du temps à disposition de leurs employés en cas de mandat de conseiller communal.

- D. Grange indique qu'il pense que son employeur lui mettrait à disposition 1 semaine par an, mais pense que cela dépend de l'employeur.
- A-L. Monard suggère de créer une commission de recrutement pour la recherche de 2 conseillers communaux et d'un conseiller général.
- M. Boucard indique qu'il souhaite pour diverses raisons avoir un temps de réflexion, ce mandat lui paraît intéressant, mais lui conviendrait mieux dans un an.
- D. Grange pense qu'il serait peut-être bien de laisser passer l'été, durant lequel chacun peut chercher et en parler, et de refaire le point d'ici mi ou fin août. Si personne n'est intéressé d'ici là, il s'agira alors de nommer une commission de recrutement.
- N. Dunand demande à P. Raval, E. Château et D. Hänni de quitter la salle.

Elle demande à l'assemblée d'approuver l'élection de P. Raval, E. Château et D. Hänni au conseil communal.

Ces 3 élections sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

Nomination des commissions

Les anciens conseillers généraux expliquent en quelques mots le rôle des différentes commissions.

Les conseillers généraux rééligibles ont été consultés avant chaque nomination.

Les conseillers généraux sont nommés dans les différentes commissions selon le tableau annexé.

Quelques modifications sont intervenues par rapport à la législature précédente :

Une commission de salubrité publique a été nommée. Cette commission n'a jamais existé dans notre commune, car n'avons jamais dû intervenir sur le terrain. Pour être dans la légalité, il a été proposé que ce soit les mêmes membres que la commission de Police du feu.

Légalement nous devrions avoir une commission des naturalisations et agrégations, dont les membres pourraient être appelés à examiner et préaviser d'éventuelles demandes de naturalisation.

Elle a donc été nommée.

Chaque nouveau conseiller(ère) général (e) a reçu un règlement de commune.

- D. Grange leur conseille de le lire, ainsi que les derniers procès-verbaux qui sont sur le site internet de la commune.
- M. Pfeiffer demande ce qu'il en est du secret professionnel par rapport aux séances de Conseil général.

D. Grange répond que les séances de conseil général sont publiques, donc pas de secret professionnel, par contre ce qui se passe dans les commissions doit être tenu secret.

Les anciens membres des commissions communiqueront les renseignements nécessaires aux nouveaux membres pour leur première réunion.

Les commissions seront convoquées après les vacances pour se constituer.

La présidente remercie chacun, elle se réjouit de débuter cette nouvelle législature et lève la séance.

Il est 21h55.

Une verrée est offerte à l'issue de cette première séance de législature

L'administratrice:

Annexe: liste des commissions